

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19391**

Intitulé

Responsable de la gestion de la paie et du social

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC)	Directeur de l'IPAC

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable de la Gestion de la Paie et du Social a pour mission principale de manager toutes les opérations liées à la paie. La gestion des paies se situe dans un processus qui commence par l'embauche d'un salarié et se poursuit par l'enchaînement de toutes les déclarations sociales et ses conséquences associées. La finalité du métier est de permettre à l'entreprise pour le compte duquel il agit, d'être en conformité avec la réglementation sociale, tant vis-à-vis des administrations représentant l'Etat (Directe) et les partenaires sociaux (Urssaf, Assedic) que vis-à-vis des salariés.

La complexité technique, juridique attachée au métier oblige le Responsable de la Gestion de la Paie et du Social à créer et/ou faire vivre un système d'information qui sécurise l'entreprise dans son management général. Au-delà du respect de la réglementation et des intérêts des interlocuteurs (administrations et salariés), il développe des outils de contrôle de gestion des ressources humaines (comme par exemple la création et le suivi de tableaux de bord) qui participent au pilotage général du management de l'entreprise. Son rôle est donc double :

- Sécuriser un fonctionnement par le respect d'une réglementation,
- Contribuer au pilotage de l'entreprise par l'apport d'informations structurées au sein d'un système d'information.

Le travail mené en étroite collaboration avec les entreprises associées à la rédaction du référentiel de certification ont abouti à un métier réunissant trois blocs d'activités.

Le Responsable de la Gestion de la Paie et du Social intervient dans trois activités :

- Le management des opérations de paie,
- Le management de la gestion sociale auprès des interlocuteurs que sont les administrations et les salariés,
- Le conseil et l'expertise qu'il développe :

o En interne auprès des chefs de service de l'entreprise,

§ Soit à l'occasion de questions précises aboutissant à une réponse courte, ponctuelle,

§ Soit dans le cadre de projets pour lesquels sa compétence technique est nécessaire : installation d'un nouveau logiciel, politique de rémunération, création de tableaux de bord.

o A l'extérieur, auprès d'une clientèle diversifiée de TPE et de PME lorsqu'il intervient comme salarié d'un cabinet comptable ou de toute autre société de services.

Les capacités attestées :

Pour le bloc d'activités « Management des opérations de paie » :

Le candidat est capable de :

- Collecter et Identifier les éléments de rémunération et appliquer les éléments de rémunération dans le respect des accords collectifs.
- Utiliser un logiciel (paramétrage, exploitation)
- Générer l'ensemble des écritures comptables liées à la paie.
- Détecter les indicateurs pertinents et concevoir un tableau de bord répondant aux priorités de politique RH.
- Etablir des prévisionnels de coûts, et analyser les écarts entre prévisions et réalisations.

Pour le bloc d'activités « Manager la gestion sociale »

Le candidat est capable de :

- Prendre en compte les clauses d'un contrat en lien avec le secteur d'activité,
- Concevoir un système d'information permettant un suivi des droits du salarié,
- Identifier et réaliser toutes les opérations relatives à la sortie (retraite, démission, licenciement),
- Identifier et produire les déclarations auprès des Administrations : charges sociales, charges fiscales, retraites, bilan social, bilan pédagogique financier,
- Fiabiliser les paiements des cotisations sociales,
- Mettre en place des compléments de rémunération et de protection collective négociés,
- Identifier et produire les informations permettant aux IRP de préparer les réunions de DS, DP, CE,
- Créer un système d'information permettant de respecter les obligations légales vis-à-vis des IRP.

Pour le bloc d'activités « Conseiller et expertiser »

Le candidat est capable de :

- Ecrire une procédure de recrutement (fiche de poste, guide d'entretien),
- Accompagner techniquement client ou le chef de service dans sa démarche,
- Fournir au salarié (actuel ou futur) – pour le compte du client ou le chef de service – les informations juridiques et sociales nécessaires,
- Analyser puis conseiller les interlocuteurs dans la mise en place de rémunérations complémentaires,
- Comprendre le mode managérial utilisé par les managers de l'équipe projet,
- Apporter son expertise technique au choix des outils informatiques,
- Exploiter et Synthétiser les évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- PME de tous les secteurs d'activités employant de la main d'œuvre salariée
- Service de gestion du personnel dans les grandes entreprises ou les PME d'une taille significative Sociétés d'expertise comptable
- Responsable Paie et Gestion du Social (Payroll Manager)
- Responsable de service – Département Paie
- Responsable paie et administration du personnel

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

M1503 : Management des ressources humaines

M1501 : Assistanat en ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Manager les opérations de paie
- Manager la gestion sociale
- Conseiller et expertiser

Modalités d'évaluation post-formation

- Une étude de cas pour chacune des composantes
- Un dossier professionnel transversal

Modalités d'évaluation par la voie de la VAE

Examen des livrets 1 et 2 + entretien avec le jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Président du jury – Le(a) responsable de la filière – 2 professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un représentant de l'organisme certificateur Sont membres délibérants : - un professionnel qualifié par rapport à l'unité concernée représentant le collège employeur - un professionnel qualifié par rapport à l'unité concernée représentant le collège salarial - Un responsable pédagogique intervenant dans la formation.. - un président de jury IPAC - peut être convoquée à l'initiative de la commission préparatoire, toute personne es-qualité au titre de membre non délibérant.
Après un parcours de formation continue	X	Le Président du jury – Le(a) responsable de la filière – 2 professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Le Président du jury – Le(a) responsable de la filière – 2 professionnels
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le Président du jury – Le (a) responsable de la filière – 2 professionnels à parité, l'un représentant le collège salarié, l'autre le collège employeur en veillant au principe de parité.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de la gestion de la paie et du social" avec effet au 23 octobre 2012, jusqu'au 09 août 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12

Autres sources d'information :

www : ipac-france.com

IPAC

Lieu(x) de certification :

Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC) : Auvergne Rhône-Alpes - Haute-Savoie (74) [Annecy]

IPAC - 44 Rue Charles Montreuil - 73000 Chambéry

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IPAC Ville la Grand - 14 Rue des Chasseurs - 74100 Ville la Grand (ouverture en 2013)

Essentia - ZI de Champigny - Laguerre - Bat A - 97224 Ducos (ouverture en 2013)

Institut Limayrac - 50 rue de Limayrac - BP 45204 - 31079 Toulouse Cedex

Association familiale de gestion de l'établissement agricole privé des Etablières - route de Nantes - BP 609 - 85015 La Roche sur Yon

Historique de la certification :

Une équivalence est reconnue entre le bloc d'activités « management de la relation sociale » et le bloc d'activités « Gestion administrative des ressources humaines de la certification de niveau II « Responsable de Gestion des Ressources Humaines » JO - 21 novembre 2009 de l'IPAC